

Les Canadiens, et les Manitobains en particulier, ont toujours accordé foi à ces garanties et apprécient le fait que les Etats-Unis ne procèdent qu'à la construction de la phase I qui n'amènera pas les eaux du Missouri dans le bassin de la Baie d'Hudson et qui est sujet à des modifications et à des mesures de protection proposées par le biais d'un mécanisme technique et consultatif.

Le côté canadien avait à l'esprit d'autres solutions viables pour la phase II, à l'extérieur du bassin de la Baie d'Hudson, ce qui ne nuirait pas aux eaux qui traversent la frontière canadienne. En réponse, les Etats-Unis ont accepté d'appuyer et même d'élargir les initiatives en vue d'étudier de telles solutions de rechange. Cet accord est un bon exemple du genre de résultats positifs atteints lors des consultations du 25 avril et qui ont incité le député à parler comme il l'a fait de la percée soudaine faite la semaine dernière.

La barrière physiologique du canal McClusky et la phase II étaient les préoccupations les plus graves, mais non les seules, étudiées lors de la réunion d'avril. Le groupe consultatif a examiné et adopté les 17 recommandations et conclusions soumises par le comité technique dans son rapport pour résoudre un certain nombre d'objections détaillées du Canada concernant le génie et la protection de la faune, qui étaient exposées dans notre note no. 473. Par exemple, le groupe consultatif a accepté la recommandation du comité technique voulant que le déversoir municipal et industriel du barrage Lonetree soit fermé par une structure comportant une paroi et des plaques d'acier considérée techniquement supérieure au bouchon de béton accepté en novembre, etc.

Le Canada avait deux objectifs lors des consultations d'avril: obtenir des modifications et des protections techniques suffisantes pour la phase I ainsi que des preuves tangibles que les Etats-Unis respecteraient les garanties données à propos de la phase II. Le fait que les Etats-Unis aient accepté de construire la barrière physiologique du canal McClusky et d'appuyer l'étude de solutions de rechange pour la phase II constitue un progrès significatif vers la réalisation des ces objectifs et renforce en particulier l'utilité du processus de consultation technique, le moyen le plus efficace de résoudre tout autre problème ou toute nouvelle difficulté.

J'espère que mes remarques satisferont le député dans une certaine mesure et qu'il n'y aura pas d'autres motions à ce sujet.